

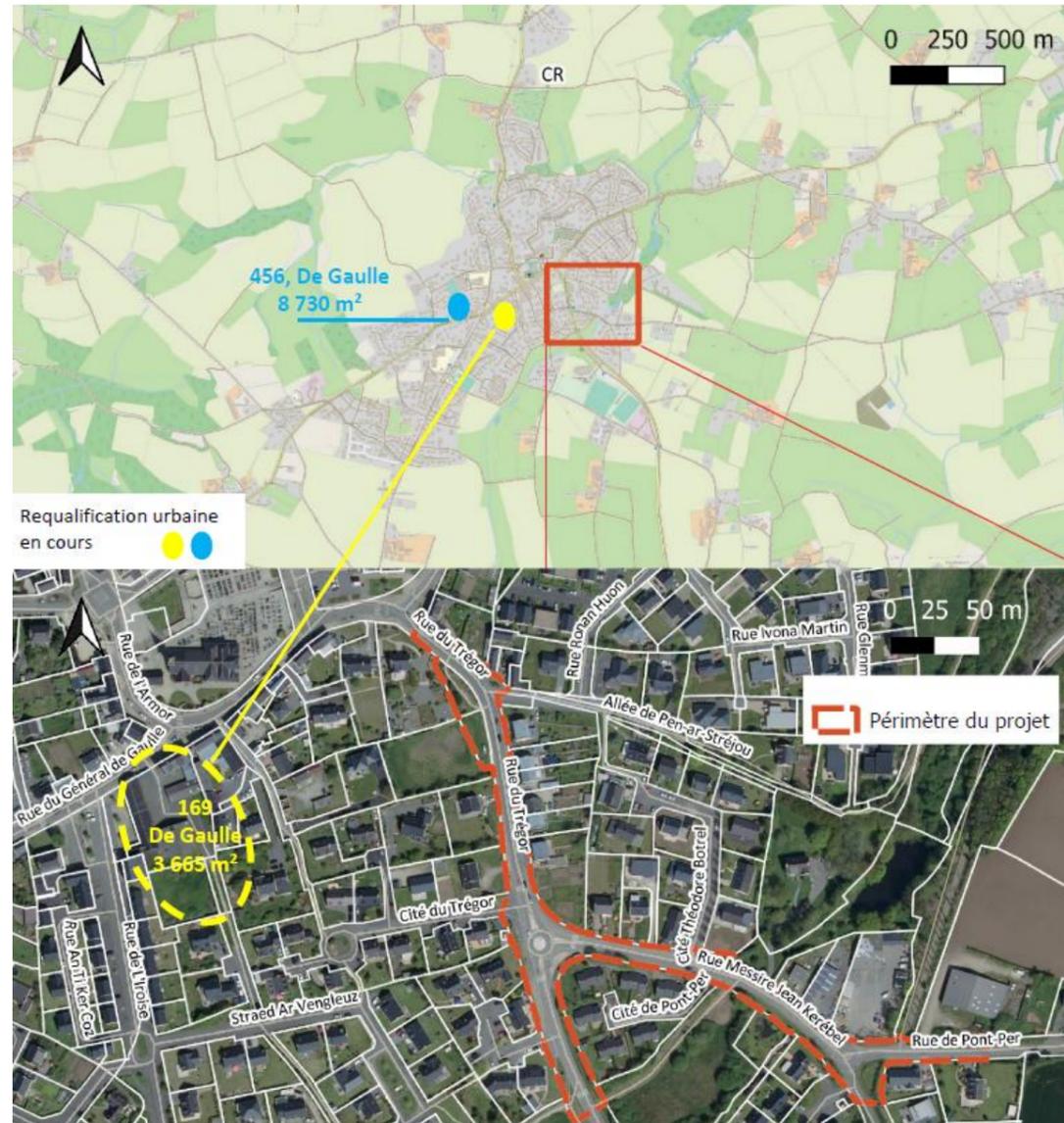
Inauguration le 8 juin 2023 de l'aménagement des rues du Trégor & Pont-Per

Note de présentation globale de l'opération

Requalifier l'entrée principale du bourg, un élément d'attractivité

La plupart des habitants et visiteurs en provenance de Brest empruntent la rue du Trégor. Aussi, parce que l'image d'un territoire résulte assez largement de la première impression lorsqu'on y arrive, requalifier la rue du Trégor présentait un enjeu évident en termes d'attractivité.

Or, dans le cadre du renouvellement urbain du bourg de Milizac, la commune s'est attelée à la valorisation de 2 friches pour y développer de l'habitat et des services. Dans une logique de sobriété foncière, nous avons eu l'ambition d'une densification par des immeubles semi-collectifs. Commercialiser des appartements en zone rurale était un pari qui impliquait de réunir l'ensemble des éléments d'attractivité pour que demain, promoteurs, professionnels et particuliers aient envie d'investir ici.



C'est pourquoi, nous avons lancé en 2018 un mini-concours de maîtrise d'œuvre visant à retenir le projet le plus à même à la fois de répondre à des enjeux techniques de sécurité routière, mais aussi de nous aider à façonner un visuel renforçant une identité à la fois rurale et bien inscrite dans les besoins de notre époque (piste cyclable, arrêt de car accessible ...).

L'offre de A3 Paysage, nous est apparue pertinente compte-tenu :

- d'une présentation qui analysait d'emblée les problématiques de flux et de sécurité routière ;
- d'une approche singulière par une gestion fine des végétaux utilisant la hauteur des espèces d'arbres mobilisées, à la fois pour améliorer le paysage/identité des lieux et pour traiter la vitesse des véhicules ;
- d'une représentation, déjà très opérationnelle, d'une piste cyclable de part et d'autre de la chaussée qui limite potentiellement les conflits d'usages ;
- d'une méthodologie de conduite de projet réservant une place conséquente à la concertation.



Un aménagement de rue partagée issu de la concertation

Une première réunion a été organisée avec les riverains le 29 octobre 2019, puis une réunion publique ouverte à l'ensemble de la population a été proposée le 12 novembre 2019. Même si la période Covid a entravée la poursuite de cette concertation, certaines préoccupations soulevées par les participants ont pu trouver une réponse dans le dialogue.

Par exemple, la mise en place de bordures non franchissables pour les véhicules légers mais franchissables pour les engins agricoles, à condition de limiter leur vitesse, est apparue comme une solution réaliste pour obtenir une rue partagée et non clivante. Globalement, l'aménagement mobilise plusieurs leviers :

- l'instauration d'une zone 30 sur l'ensemble du périmètre de la rue du Trégor ;
- des priorités à droite (généralisation sur le bourg) ;
- le rétrécissement de la chaussée à 5,50 m (6 m dans les courbes ou intersections) ;
- la plantation d'arbres-tiges qui ne gênent pas la visibilité directe mais qui donnent une perception d'obstacles ou de parois pour les automobilistes, propre à inciter à une réduction de la vitesse ;
- l'instauration de véritables plateaux ;
- ...



Descriptif de l'aménagement réalisé

In fine, nous aboutissons à un aménagement qui comprend :

- **des mobilités douces**
 - o Aménagement de pistes cyclables bidirectionnelles
 - o Établissement de continuités piétonnes par des trottoirs de chaque côté aux normes PMR (min. de 1,4 m)
- **de la sécurité, de l'apaisement des vitesses et du confort des parcours**
 - o Réduction du gabarit des voies à 5,8 m et 6 m en courbe pour la rue du Trégor et à 5,5 m pour la rue Messire Jean Kérébel et Pont-Per
 - o Traitement de la traversée piétonne au niveau de la ceinture verte des prairies de l'Iroise et de Pont-Per par un plateau au revêtement différencié en enrobé goasq pour un effet de seuil marqué et la priorisation des circulations douces
 - o Gestion de la principale intersection (Trégor/Messire Jean Kerebel) par une vaste zone surélevée aux rampants adoucis et revêtu d'un enrobé goasq,
 - o Dès le nouveau seuil créé, instauration de la priorité à droite et d'une zone 30 (principe déjà à l'œuvre dans le centre-bourg requalifié)
- **de l'intermodalité**
 - o Création d'arrêts de cars aux quais normés en aval de la zone surélevée
 - o Mise en place de supports vélos à proximité (2 X 5 appuis soit 20 places de stationnements)
 - o Création de stationnements longitudinaux rues Messire Jean Kerebel
 - o Gestion de l'ensemble des types de déplacement sur le périmètre projet
- **de la mémoire des lieux et de la valorisation du patrimoine naturel**
 - o Création de micro-vergers en rappel des fermes autour desquelles le bourg s'est constitué
 - o Aménagement de cônes de vues vers les prairies humides d'Iroise et de Pont-Per.



Les participations au projet de Pays d'Iroise Communauté et du Syndicat Départemental d'Energies du Finistère

Parallèlement aux travaux sous maîtrise d'ouvrage communale, Pays d'Iroise Communauté (pour les réseaux d'alimentation en eau potable et eaux usées) et le SDEF (pour l'enfouissement des réseaux électriques, télécom et l'éclairage public) ont conduit eux-aussi pendant plusieurs mois des travaux conséquents.

Déroulement de l'opération

Nous pouvons distinguer plusieurs grandes phases :

Calendrier	Etat d'avancement
D'oct. 2018 à juin 2019	Etude globale des besoins d'aménagements, soit définition d'un programme ou cahier des charges, puis passation d'un marché de maîtrise d'œuvre (mini-concours en procédure adaptée avec sélection sur intentions architecturales)
De juin 2019 à mai 2021	Choix de la maîtrise d'œuvre A3 Paysage, puis études de l'aménagement en commissions municipales réunies urbanisme/voirie et concertation avec la population, exploration des possibilités de financement.
Mai 2021 à mai 2023	Passation des marchés de travaux, puis démarrage du chantier en septembre 2021 et dernières plantations au printemps 2023

Volet financier

Nature des dépenses engagées	Montant (€ HT)
Mise en concurrence (publicité, indemnisation)	3 047
Levé topographique et divers	6 182
Travaux de terrassement & voirie (Eurovia)	428 399
Travaux d'eaux pluviales (Spac)	307 900
Travaux d'aménagement paysagers (Paysages d'Iroise)	96 285
Travaux de réseaux souples (éclairage et télécoms)	102 607
Maîtrise d'œuvre	37 314
TOTAL des dépenses	981 734

Nature des recettes	Montant €
Région Bretagne	14 979
Département du Finistère	110 346
Pays d'Iroise Communauté	18 065
Commune de Milizac-Guipronvel	838 344
TOTAL des recettes	981 734



Cet aménagement a bénéficié du concours de :

